



Syndicat
de la Diège

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT DE LA DIEGE**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Affiché le

ID : 019-200078947-20230314-2023_03_14_12-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Référence DIEGE : 2023-03-14-12

Objet : Vote du budget primitif 2023 - Budget annexe ICVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2023 du budget annexe ICVE qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 35 600 €,
- En section d'investissement à 74 537,75 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Adoptent le budget primitif 2023 du budget annexe ICVE.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 14/03/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

